

Don Carlos se pose en légitime revendicateur de la couronne d'Espagne, en défenseur des véritables institutions monarchiques et en protecteur des droits et des intérêts catholiques. Un tel programme a suffi pour lui rallier un grand nombre de sympathies : Il en gagne tous les jours, car après tout la royauté du fils de Victor Emmanuel est une royauté sans racines et d'importation étrangère. Et la fierté des Espagnols ne saurait s'accommoder longtemps d'un tel roi qui n'appartient pas à leur nation.

* *
* *

Les difficultés de l'Alabama marchent à grands pas vers une solution définitive. La Cour arbitrale de Genève a coupé court aux contestations soulevées sur la question des dommages indirects. Voici comment se trouve conçue une dépêche télégraphique de Genève en date du 27 Juin dernier : Le tribunal a déclaré que les réclamations de la nature de celles présentées par les Etats-Unis ne peuvent être admises comme sujet de dédommagement entre les deux nations ; aux Etats-Unis incombe la responsabilité d'avoir introduit ces réclamations devant la Cour qui les écarte solennellement. Les Etats-Unis acceptant ce jugement comme l'opinion valide et inattaquable de la Cour arbitrale, les agents britanniques déposent formellement l'argument britannique. Ainsi, ce point étant réglé à la satisfaction mutuelle, rien ne s'oppose plus à l'examen du cas de l'Alabama. "

Des déclarations à cet effet par le Comte de Granville à la Chambre des Lords, et par Mr. Gladstone à la Chambre des Communes, ont été reçues avec des salves d'applaudissements répétés. Et, comme il est fort naturel en pareille occurrence, l'attitude énergique et patiente du cabinet Britannique a été louée sur tous les tons.

Aux Etats-Unis cette nouvelle a été accueillie fort stoïquement, mais toutefois sans aucun mécontentement publiquement manifesté. Les Américains sentaient fort bien qu'ils présentaient leurs réclamations indirectes *pro forma*, et du moment qu'elles se trouvaient élaguées par le tribunal saisi de la question, ils n'avaient plus qu'à se soumettre et attendre le résultat sur la matière réellement en litige.

* *
* *

Lord Lisgar est retourné dans ses foyers. Son départ sera sans nul doute vivement regretté de tout le monde ; car il a su se concilier leur estime et leur sympathie par l'esprit franchement libéral qu'il a manifesté, par le tact avec lequel il a évité de choquer les susceptibilités nationales ou sectionnelles, par la haute intelligence qu'il a déployée dans les affaires de l'Etat.

Si l'on jette un coup-d'œil rétrospectif sur tout ce qui s'est accompli depuis l'établissement du nouveau régime, on voit que le chemin parcouru est immense. Pacifier une Province irritée et prête à se révolter ; annexer deux Provinces nouvelles, Manitoba et la Colombie Anglaise, à force de travail et de prudence politique, sillonner le pays de voies ferrées, ouvrir sur une plus large échelle les écluses du commerce, populariser l'industrie et l'agriculture : voilà quelques-unes des œuvres saillantes du premier Parlement fédéral du Canada. Si l'on constate avec satisfaction ces résultats, le mérite en vient en grande partie à nos ministres Canadiens dont l'esprit large et les tendances progressives ont été si généreusement secondés par Lord Lisgar.